

Avignon, le 1^{er} décembre 2023

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demouque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Gaëlle RAUX
04 12.05.27.20
carriere@cdg84.fr

Circulaire n°23-64

Objet : Revalorisation de la grille indiciaire du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des directeurs de police municipale.

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Le décret n°2023-1070 du 21 novembre 2023, applicable à compter du 1^{er} décembre 2023 modifie l'échelonnement indiciaire applicable aux brigadiers-chefs principaux, aux chefs de police municipale et aux directeurs et directeurs principaux de police municipale.

Les grilles d'échelonnement indiciaire sont ainsi modifiées à compter du 1^{er} décembre 2023, afin de déterminer la situation des bénéficiaires de ces dispositions devenues permanentes.

Les logiciels de gestion de carrière seront mis à jour dans les meilleurs délais.

✚ L'échelonnement indiciaire applicable aux **Brigadiers-chefs principaux** est fixé ainsi qu'il suit :

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indices Bruts	390	407	425	445	469	487	501	526	566	597
Indices Majorés	368	371	377	391	410	421	432	451	479	503
Durées de carrière	2 ans	2 ans 6 mois	3 ans	4 ans	4 ans	-				

✚ L'échelonnement indiciaire applicable aux **Chefs de police municipale** est fixé ainsi qu'il suit :

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8
Indices Bruts	394	417	425	454	473	526	566	597
Indices Majorés	369	372	377	398	412	451	479	503
Durées de carrière	2 ans 3 mois	2 ans 9 mois	3 ans 3 mois	3 ans 9 mois	4 ans	4 ans	4 ans	-

✚ L'échelonnement indiciaire applicable aux **Directeurs de police municipale** est fixé ainsi qu'il suit :

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Indices Bruts	444	469	499	525	567	611	653	693	732	778	821
Indices Majorés	390	410	430	450	480	513	545	575	605	640	673
Durées de carrière	1 an 6 mois	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	-

✚ L'échelonnement indiciaire applicable aux **Directeurs principaux de police municipale** est fixé ainsi qu'il suit :

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indices Bruts	593	639	693	732	791	843	896	946	995	1015
Indices Majorés	500	535	575	605	650	690	730	768	806	821
Durées de carrière	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans	-				

Vos conseillères Carrière (Pôle Appui aux collectivités) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfète
MAURICE CHABERT
 CENTRE DE GESTION DE LA REGION DE VAUCLUSE
 MAIRIE DE VAUCLUSE